

J. Wynants Jr.

VERVIERS, L'AUTORITE COMMUNALE EN 1940-1941

Ce travail porte uniquement sur la période comprise entre le 10 mai 1940 et le 18 janvier 1942.

La première date s'imposait ; quant à la seconde, elle marque officiellement l'abandon de leurs fonctions par les deux derniers échevins qui avaient été régulièrement choisis après les élections communales d'octobre 1938.

Dès janvier 1942, et même plus tôt si l'on considère que ces deux échevins ont été emprisonnés le 25 octobre précédent, la ville de Verviers est administrée par un Collège échevinal entièrement irrégulier, désigné par le Secrétaire général Romsée. Les opérations ont été promptement menées afin de livrer la cité lainière aux tenants du rexisme.

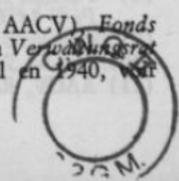
Ce sont les étapes de ce processus que nous espérons mettre en lumière ici. Sans doute le cas verviétois n'est-il pas unique ni exceptionnel, mais le bourgmestre légitime, invité à démissionner sur ordre de l'occupant, peu avant le 30 septembre 1940, est ainsi une des premières victimes de la sollicitude allemande, du moins parmi les bourgmestres de communes quelque peu importantes.

D'autre part, l'occupant et ses amis belges n'avaient pas trente-six façons de s'y prendre et ce qui s'est passé à Verviers est l'illustration de tendances générales et l'application particulière de méthodes utilisées partout.

1^{re} PARTIE : DU 10 MAI AU 29 SEPTEMBRE 1940

Le 10 mai 1940, le bourgmestre Defays, le premier échevin Burguet et le secrétaire communal restent à leur poste. Le sénateur Ohn, échevin de l'Instruction, va à Bruxelles et, plus tard, participera à la fameuse réunion de Limoges. A son retour, il ne reprendra pas ses fonctions à Verviers (1).

(1) ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE VERVIERS (citées AACV). *Fonds Provisoire Secrétariat* (cité *Prov. Secr.*) n. 35¹⁰, rapport de la Ville au *Verw. Burg. Romsée* Boehm le 11 décembre. Pour la composition du conseil communal en 1940, voir Annexe I.



Les échevins Bertholet et Gaspard, en sursis de mobilisation comme porteurs d'un sauf-conduit, ont vainement cherché à rejoindre l'armée. En quittant Verviers, avec l'autorisation du bourgmestre et après consultation du commandant de place, ils sont chargés de déposer à Hannut certains documents de l'administration (2).

Une proclamation du Collège échevinal invite la population au calme, mais le télégramme qu'un courrier doit porter à Liège (3) le 11 mai, pour le faire expédier au Premier Ministre, expose pourtant une situation jugée alarmante, notamment en raison du bombardement de la ville par les forts pendant la nuit du 10 au 11 (4).

Conformément à la loi communale, M. Tiberghien remplace momentanément l'échevin des Finances et M. Deprez celui de l'Etat civil.

Ces dispositions sont prises le 13 mai, pendant une réunion au cours de laquelle le bourgmestre fait un exposé sur la situation en ville (5), mais M. Tiberghien avait déjà participé aux deux réunions du Collège le 12 (6).

Dès le 20 mai, le Collège échevinal examine un projet de réorganisation économique de la région verviétoise élaboré par Paul Simon, futur bourgmestre rexiste (7).

Le Collège n'y semble pas hostile, puisqu'il envisage de prendre des contacts.

C'est le 11 juin que les échevins Bertholet et Gaspard, accompagnant toute une caravane d'employés et policiers verviétois, rentrent en ville après un périple qui les avait menés jusqu'en France (8).

Ces deux échevins assistent le surlendemain à la réunion du Conseil communal, au cours de laquelle les communistes les attaquent violemment et demandent leur mise en accusation pour abandon de poste (9).

MM. Gaspard et Bertholet reprenant leurs fonctions, M. Tiberghien s'occupera désormais de l'Instruction dont le titulaire, M. Ohn, est toujours absent (10). Quant à M. Deprez, il devient délégué au service de secours (11).

(2) Interview de M. J. GASPARD ; ARCHIVES PRIVÉES DE M. GASPARD (citées PAPIERS GASPARD) ; *Rapport des deux échevins au bourgmestre le 30 juin 1940* ; AACV, *Fonds Personnel* (cit. Pers.) n. 14, *compte rendu collectif des tribulations des agents qui ont quitté Verviers le 10 mai* (avec une quarantaine de signatures, daté du 10 juillet 1940) ; J. BRONCKART, *Cinq Ans d'Occupation, Verviers pendant la Guerre 1940-1945*, Verviers, 1946, tiré à part du journal *Le Courrier*, 1^{er} vol. (cit. BR. 1), p. 9.

(3) Les liaisons sont coupées dès le 10 mai vers 9 h. Voir par exemple J. DELAET, *Dernières Escadrilles 40*, Les Lettres Latines, Bruxelles, 1946, p. 128 ; Texte du télégramme : AACV, *Bulletin Communal* (cit. B.C.), 13 mai 1940 et BR. 1, p. 15.

(4) BR. 1, pp. 10-15.

(5) AACV, *Secr. 72* ; Id., *Procès-verbaux des réunions du Collège* ; Id., *Rapport sur la situation et l'administration des affaires communales pour l'année 1940*, annuel, imprimé, Imprimerie de l'Administration communale, Verviers, 1949 (cit. *Rapport...* 1940).

(6) AACV, *P.V. des réunions Collège*.

(7) Id., *P.V. des réunions Collège*.

(8) PAPIERS GASPARD, *Rapport des deux échevins au bourgmestre le 30 juin 1940* ; AACV, *Pers. 14, Compte rendu collectif des tribulations des agents qui ont quitté...*, doc. cit.

(9) AACV, *B.C.*, 13 juin 1940.

(10) AACV, *Secr. 23* (Tiberghien).

(11) AACV, *Rapport...1940*, p. 3 ; AACV, *Secr. 45¹⁸*.

Le conseiller rexiste Hénault profite de la réunion du samedi 13 juillet pour proposer une adresse au Roi. Proposition écartée par la question préalable (12).

Le même jour est instituée une commission communale d'enquête devant laquelle le personnel de la ville sera appelé à justifier sa conduite le 10 mai (13). Peu après, la province crée une commission semblable. En outre, par lettre du 9 août, le *Kriegsverwaltungsrat* Boehm de l'*Ortskommandantur* de Verviers demandera à l'administration communale de se livrer à une enquête similaire, mais sur une beaucoup plus grande échelle, en application de l'ordonnance allemande du 18 juillet 1940 (14). Cette enquête touche le personnel des Contributions, le commissariat d'arrondissement, les partis politiques, les postes privés de Radio, les notaires, le barreau, les écoles libres... et même les fabriques d'églises (15), ce qui, aux yeux d'un Vicaire général, est la manifestation d'un certain excès de zèle (16).

Remarquons que tous les organismes interpellés répondent avec empressement à cette immixtion de la Ville : la demande de l'administration date du 12 août et la réponse de la fabrique d'église de St-Remacle est faite le 14, et ce n'est pas une exception. Les refus fermes sont très rares.

2° PARTIE : LA QUESTION DU BOURGMESTRE

A. DEMISSION DE M. DEFAYS

Le 30 septembre 1940, l'ordre du jour du Conseil communal est purement administratif et l'on eût bien étonné les conseillers en leur affirmant qu'ils quitteraient l'hôtel de ville très embarrassés, sinon consternés. Au début de la séance à huis clos, le bourgmestre annonce qu'il a été invité à démissionner, vu son grand âge (17) et *sur ordre de l'Occupant transmis par le Ministère de l'Intérieur* (18). Le pire, c'est que M. Defays a immédiatement obtempéré, plaçant ainsi le Collège et le Conseil devant le fait accompli. Il insiste d'ailleurs sur le caractère inévitable de cette démission.

Emotion... Protestations... Le Conseil décide l'envoi à Bruxelles d'une

(12) AACV, B.C., 13 juillet 1940.

(13) Ibid.

(14) *Verordnungsblatt der Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich für die Gebiete Belgiens, Luxemburgs und Nordfrankreichs*, 8° fascicule, n. 1. (Cité *Verordnungsblatt*.)

(15) AACV, *Prov. Secr.* 35¹⁰.

(16) ARCHIVES DU DOYENNÉ DE VERVIERS (citées ADV), documents non classés, Lettre de Mgr. Simenon à un vicaire de la paroisse décanale de Verviers, le 17 août 1940.

(17) Né le 8 janvier 1863, conseiller depuis 1908, M. Defays est bourgmestre depuis 1921 : AACV, *Panthéon verviétois* ; AACV, B.C., 30 septembre 1940 ; AACV, *Secr.* 14.

(18) Voir annexe II.

délégation. C'est le 4 octobre qu'elle s'y rend, composée du premier échevin et d'un représentant de chacun des partis, Rex excepté (19).

Reçue par une personnalité non précisée du Ministère de l'Intérieur, elle apprend qu'il est impossible de revenir sur la démission. D'autre part, le grand âge est bien le motif allégué par l'Occupant et une mesure semblable sera appliquée ailleurs également (20).

M. Defays présidera encore les réunions du Collège les 1 et 8 octobre (21). L'arrêté du 10 de ce mois acceptant sa démission sera publié par le *Moniteur* du 13 et le *Journal de Verviers* reprendra la nouvelle deux jours plus tard (22).

Peu après, l'ancien maieur abandonne aussi son mandat de conseiller communal (23).

B. LE PREMIER ECHEVIN, BOURGMESTRE FF.

1. Attitude initiale

Puisque le Roi ne peut exercer ses prérogatives, notamment celle d'accepter la démission des bourgmestres, le Conseil considère que M. Defays est momentanément empêché de remplir ses fonctions. Il suffit alors d'appliquer l'article 107 de la Loi communale, article selon lequel en cas d'absence ou d'empêchement du bourgmestre, ses fonctions sont remplies par l'échevin premier dans l'ordre. C'est ainsi que M. Burguet, échevin premier en rang, devient bourgmestre ff.

A première vue, les documents ne paraissent pas confirmer exactement cette argumentation puisque, dès le 11 octobre, est introduite une demande tendant à faire désigner M. Burguet pour remplir les fonctions de bourgmestre (24).

Si le premier échevin remplace *automatiquement* le bourgmestre, pourquoi le présenter quand même comme candidat bourgmestre ?

Le Conseil désire sans doute envisager toutes les éventualités.

Tout ceci demeure obscur (25) et nous nous bornerons à hasarder quelques hypothèses (26).

(19) M. Hénault, conseiller rexiste, sans être contre le bourgmestre, estime qu'il faut faire place aux jeunes : AACV, B.C., 30 septembre 1940 ; BR. 1, p. 97.

(20) BR. 1, p. 100. Bronckart seul mentionne la généralisation probable de cette mesure, mais on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une interpolation comme il en existe d'autres dans l'œuvre. Ou bien parlait-on déjà en octobre de projets qui allaient se concrétiser dans l'Ordonnance allemande du 7 mars 1941 contre le vieillissement des cadres de l'administration publique en Belgique ? (*Verordnungsblatt...*, 34^e fascicule, n. 3.

(21) AACV, P.V. des réunions Collège.

(22) *Le Pays Réel* du 13 mai 1941 signale la désignation de son successeur et fait, à sa manière, l'historique des événements : annexe IV.

(23) AACV, Secr. 14 ; AACV, B.C., 28 octobre 1940.

(24) AACV, Secr. 15^a : Lettres du 11 octobre 1940 au Gouverneur de la Province et au Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

(25) Voir Papiers Gaspard, *Note sur la question du bourgmestre de Verviers* ; BR. 1, pp. 97-105.

(26) Nous n'aborderons pas la question des pouvoirs des Secrétaires généraux.

2. Des dangers

Certains ne sont pas restés inactifs. Peu après le 30 septembre, le docteur Hénault, conseiller rexiste, révéla à un échevin que le commandant allemand de la place l'avait pressenti comme bourgmestre. M. Hénault aurait finalement décliné cette offre (27).

Par ailleurs, on apprendra le 19 mai 1941 (28) que Paul Simon aurait été contacté par des autorités belges (29) et allemandes qui lui auraient fait la même proposition qu'à M. Hénault.

Le Conseil communal avait-il connaissance de ces manœuvres dès octobre 1940 ? C'est possible en ce qui concerne la candidature Hénault (30).

3. Réactions

Il faut donc réagir et, très vite, le 11 octobre, une majorité de 13 conseillers sur les 21 actifs à cette époque propose que M. Burguet soit désigné (31). Une délégation se rend d'ailleurs chez le gouverneur de la province qui promet son appui (32).

Quelles pourraient avoir été les arrières-pensées des conseillers ?

Si aucune nouvelle décision n'est prise, M. Burguet reste bourgmestre ff. en application de la loi communale. Si M. Burguet est nommé, cette solution est encore satisfaisante, dans la pratique. Le danger, c'est la présence éventuelle d'un *outsider* et peut-être est-ce la raison pour laquelle le Conseil se résout vite à présenter son candidat, avant que d'autres ambitions ne s'expriment et ne s'imposent.

En outre, dans l'esprit de nombreux mandataires, le mayorat de M. Burguet sera comme une parenthèse, un intérim. L'adjectif « intérimaire » est même utilisé dans des documents officiels.

(27) BR. 1, p. 105.

(28) BR. 1, pp. 215-216 ; Papiers Gaspard, *Monsieur Simon assume ses fonctions*. Nous n'avons pu retrouver le texte intégral de cette déclaration de P. Simon au Collège le 19 mai 1941 ; voir annexe VI.

(29) BR. 1, pp. 215-216 : Simon aurait parlé d'*autorités belges* chez qui il se serait rendu, à Liège. Plus loin, il aurait affirmé avoir répondu au *Ministère*. Tout ceci reste sujet à caution ; voir annexe VI.

(30) Un tract que nous datons d'après le 24 janvier 1941 cite nommément Hénault parmi les « valets de Hitler » mais ignore Simon qui est pourtant déjà entré en lice pour la place de bourgmestre : Tract « *Un brave est tombé sous les balles boches...* », Papiers Dressen.

(31) AACV, *Secr. 15* : lettres du 11 octobre 1940 au Gouverneur et au Ministère. — Selon BR. 1, p. 100, les conseillers auraient été avertis qu'ils pourraient manifester leurs préférences, mais à titre individuel uniquement. Cette restriction, signalée par Bronckart seul, ne ressort pas clairement de l'examen des documents.

(32) Papiers Gaspard, *La question du bourgmestre de Verviers*.

4. Péripéties

L'arrêté de démission de M. Defays paru, la question de son remplacement reste en suspens jusqu'au 17 décembre. Les conseillers sont donc encouragés à penser que les choses suivent le cours souhaité et que tout se présente bien pour leur candidat (33).

Pourtant, le 17 décembre arrive une lettre du Gouverneur annonçant que si l'autorité occupante reconnaît les mérites du premier échevin, elle préfère cependant voir Paul Simon devenir bourgmestre :

« ...Es bestehen jedoch bedenken, ob er die schwierigen Aufgaben, wie sie in der grossen Grenzstadt Verviers zu leisten sind, meistern wird. Als besser geeignet wird für die Bürgermeisterstelle Universitätsprofessor Dr. Paul Simon genannt. » (34)

Des rumeurs circulaient en ville depuis un certain temps, concernant l'attitude collaborationniste et les ambitions de P. Simon ; elles trouvent ainsi confirmation tandis que le personnage apparaît nettement comme le candidat de l'autorité allemande (35).

Une nouvelle démarche est tentée au Ministère. La délégation verviétoise reçoit l'assurance que le point de vue du Conseil communal sera défendu devant les instances allemandes (36).

Au même moment, le Collège répond à la lettre du Gouverneur : M. Simon n'étant pas domicilié à Verviers n'y est donc ni électeur ni éligible ; en outre, il est professeur à l'Ecole Supérieure des Textiles, établissement communal. Il y aurait donc incompatibilité entre cet emploi et la fonction de bourgmestre ; de plus, M. Simon ne s'est jamais occupé d'affaires communales et ne jouit pas de la sympathie générale. Argument suprême : il a même été exempté du service militaire (37).

Ensuite, c'est le silence jusqu'au 31 janvier 1941, jour où le Gouverneur transmet une lettre du Ministère de l'Intérieur. Selon cette missive, les Allemands reviennent à charge et affirment que M. Simon est électeur à Verviers et que l'Ecole des Textiles n'est pas un établissement communal (38).

Dans sa réponse, le Collège indique que l'intéressé est professeur dans le réseau d'enseignement communal dont fait partie l'Ecole des Textiles, mais

(33) AACV, Secr. 15⁴ : supplique au Secrétaire général Romsée, remise par des membres du Conseil le 13 mai 1941 ; voir annexe V. ...

(34) « Mais il convient de considérer s'il est à même de surmonter les lourdes tâches qui doivent être menées à bien dans la grande ville-frontière de Verviers. Comme mieux qualifié pour la place de bourgmestre, on cite le professeur d'université Dr. Paul Simon. » (traduction de l'administration belge) : Lettre du *Militärbefehlshaber-Verwaltungschef* du 5 décembre 1940, transmise par le Gouverneur le 16 décembre : AACV, Secr. 15⁴.

(35) Ibid.

(36) Papiers Gaspard, *La question du bourgmestre de Verviers*.

(37) AACV, Secr. 15⁴, spécialement lettre du 17 décembre 1940 au Gouverneur de la Province.

(38) AACV, Secr. 15⁴ : lettre du ministère, très urgente, transmise par le Gouverneur le 31 janvier 1941 et réponse du Collège échevinal le 3 février.

reconnaît qu'effectivement, il est encore électeur à Verviers, bien que domicilié ailleurs depuis le 16 mai 1939 : une loi du 30 juin 1939 (39) avait supprimé la révision des listes électorales qui devait avoir lieu en 1939, tandis que la loi du 7 septembre 1939 supprimait toute révision jusqu'à la remise de l'armée sur pied de paix (40).

C'est à nouveau le calme. Il faut convenir que l'Occupant tient à voir Paul Simon bourgmestre de Verviers. D'autre part, l'autorité belge semble défendre le point de vue verviétois. La correspondance échangée ne laisse aucun doute à ce sujet. Ainsi, par exemple, la demande du Secrétaire général, transmise par le Gouverneur le 16 décembre, montre qu'on essaie à tout prix d'éviter Simon. Cette lettre demande s'il n'existe aucune autre personnalité que ce dernier. Puisqu'il paraît acquis que les Allemands refusent M. Burguet, il importe donc de présenter rapidement un autre candidat pour faire échec à Simon (41).

En outre, et nous l'avons déjà dit, à la fin de décembre, un délégué du Secrétaire général avait rassuré une délégation verviétoise sur les intentions de l'autorité belge (42).

C. LE BOURGMESTRE SIMON (43)

Voici que le *Moniteur* du 2 avril 1941 publie l'arrêté faisant de Gérard Romsée le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

Bien des choses vont commencer à bouger, à Verviers comme ailleurs.

Le 5 mai, une réunion officieuse des membres du Conseil communal envisage la conduite à tenir si un bourgmestre est choisi en dehors de ce Conseil. Les échevins doivent-ils conserver leur poste, dans cette hypothèse ? (44)

La question vient en effet à son heure car *La Légia* du 10 mai annonce que, par arrêté du 6, Paul Simon est désigné pour remplir les fonctions de bourgmestre de Verviers. Les autres journaux reprendront la nouvelle dans les jours suivants, *Le Pays Réel*, par exemple, les 11 et 13 mai (45).

Une ultime démarche est décidée le 13 en faveur de la candidature de M. Burguet, puisque la désignation de son rival n'a pas encore paru au *Moniteur* (46). Intervention vaine, mais le Secrétaire général semble toutefois

(39) *Moniteur* du 6 juillet 1939.

(40) *Moniteur* du 8 septembre 1939.

(41) AACV, B.C., 28 octobre 1940 ; AACV, *Secr.* 15⁴.

(42) Papiers Gaspard, *La question du bourgmestre de Verviers*. Ce que nous venons d'exposer concernant l'administration et le pouvoir communal à Verviers en 1940 est brièvement évoqué dans notre contribution à l'ouvrage de J. GÉRARD-LIBOIS et JOSÉ GOTOVITCH, *L'An 40, la Belgique occupée*, Editions du C.R.I.S.P., Bruxelles, 1971, annexe 1, pp. 438-456.

(43) Pour la personnalité de Simon, voir annexes III et IX.

(44) BR. 1, p. 202.

(45) Voir annexe IV : *Le Pays Réel* du 13 mai 1941.

(46) Mais pour les arrêtés d'intérêt restreint, c'est la date de notification aux intéressés qui compte.

disposé à accorder des compensations en ce qui concerne les échevins (47). Certains de ceux-ci tombaient sous le couperet de l'ordonnance allemande du 7 mars : âgés de plus de soixante ans, MM. Burguet et Tiberghien allaient devoir se retirer (48). Remarquons que pour refuser le poste mayoral à M. Burguet, jamais on n'a allégué son âge.

Le 14, le premier échevin, bourgmestre ff., convoqué chez le Commissaire d'arrondissement, y reçoit officiellement avis de la désignation de son concurrent (49). Celui-ci annonce bientôt au Secrétaire communal son entrée en fonctions, et il le fait sur papier à en-tête du Ministère des Voies et Communications, Direction du roulage pour l'arrondissement de Verviers, où il occupe un poste qui pouvait lui permettre d'empiéter parfois sur les prérogatives de la ville et de créer des conflits d'attributions (50).

Le même jour, soit le 17, les échevins sont convoqués pour le surlendemain, un lundi. Paul Simon a l'intention de ne pas traîner.

Au jour dit, quand il entre dans la salle, personne ne se lève, personne ne lui serre la main : l'accueil est glacial (51). Brève déclaration de l'intéressé, dont nous n'avons hélas pas le texte intégral (52).

C'est immédiatement le premier incident : au nom des quatre échevins, M. Burguet lit un texte dont se dégagent trois idées : un rappel des devoirs de fidélité à la Constitution, la résolution de borner les relations au plan administratif strict et d'être vigilants, un blâme cinglant de l'attitude collaborationniste (53).

Ce texte lu par M. Burguet sera largement répandu : de nombreuses copies dorment encore dans les greniers des Verviétois et les journaux clandestins se chargèrent de donner à l'événement une portée qui embarrassa les autorités rexistes. Ainsi *La Libre Belgique Peter Pan* du 1 juin publiera-t-elle déjà l'allocution, reprise le 21 juin par *Sursum Corda* (54).

A cette protestation répond le surlendemain un discours du bourgmestre Simon dans lequel il invoque les télégrammes qu'il a adressés au Roi après le désastre de mai 1940, ainsi que les réponses du Palais. Il compare sa fidélité au Souverain à l'attitude des échevins qui, à la même époque, refusaient l'envoi d'une adresse au Roi (55). Pour M. Simon, la conduite présente du Collège constitue un refus de reconnaître l'autorité du Secrétaire général. Simon signale les incidents à Romsée qui exige une enquête dont le Gouverneur de la Province est chargé (56).

(47) Papiers Gaspard, *La question du bourgmestre de Verviers*.

(48) AACV, *Secr.* 72.

(49) BR. 1, p. 211.

(50) AACV, *Secr.* 154 : lettre du 17 mai ; conflit d'attributions : BR., 1, pp. 166-167.

(51) Papiers Gaspard, *M. Simon assume ses fonctions* ; BR. 1, p. 215.

(52) AACV, *Secr.* 154 ; BR. 1, pp. 215-216 ; voir annexe VI.

(53) AACV, *Secr.* 154 ; Papiers Gaspard ; voir annexe VII.

(54) Copies stencillées ou dactylographiées : ADV ; Papiers J. Dreessen ; Papiers Mlle Deherve, etc. - *Libre Belgique Peter Pan*, n. 12 ; *Sursum Corda*, n. 30.

(55) Allocution de Simon : AACV, *Secr.* 154 ; adresse au Roi : AACV, B.C., 13 juillet 1940. — L'allocution est reproduite à l'annexe VIII.

(56) AACV, *Secr.* 154 : Note au 1^{er} bureau, du 21 mai, demandant de faire parvenir au Secrétaire général une copie de la déclaration Burguet et de la réponse Simon ; *Ibid.*, Lettre du Gouverneur à Simon le 7 juin.

Quant au discours de Simon, il sera lui aussi utilisé par des patriotes dont certains le diffuseront sous forme dactylographiée ou ronéotypée tandis que d'autres en feront un tract illustré (57).

Quelques jours après ces événements, des conseillers — ou au moins M. Gaspard — s'adressent — individuellement, puisque les conseils communaux ne peuvent plus se réunir (58) — au Secrétaire général Romsée en lui demandant audience au sujet des candidatures aux postes scabinaux bientôt vacants en raison de l'application de l'ordonnance allemande du 7 mars 1941 (59). En effet, surpris et effrayé par la désignation de Simon, le Collège veut prendre les devants en ce qui concerne le remplacement des échevins, afin d'éviter une minorisation progressive des élus réguliers au bénéfice d'éléments « parachutés ». En outre, Romsée avait promis aux mandataires verviétois venus le trouver précédemment, qu'il tiendrait compte de leurs souhaits, afin que toutes les tendances soient représentées parmi les échevins nouveaux (60).

L'audience est refusée par le Secrétaire général : il faut d'abord une rétractation de la déclaration faite par M. Burguet le 19 mai (61).

Convoqué chez le Gouverneur, M. Burguet est invité à retirer sa déclaration, ce qu'il refuse de faire, si bien qu'il reçoit dans les jours suivants une lettre de réprimande (62). Le premier échevin lit ce texte à la réunion du Collège le 25 juin et le fait acter au procès-verbal, ce qui clôt l'incident (63), après que Paul Simon a refusé la proposition des échevins tendant à publier la réprimande du Gouverneur dans le *Journal de Verviers* (64).

Parmi les partisans de l'Ordre nouveau, personne, faut-il le dire, ne faisait confiance aux échevins. Le Ministère défendra qu'on accorde à aucun d'eux une délégation pour légalisation des documents et signatures. Cette suspicion s'étend aussi au Commissaire en chef de la police et Paul Simon est donc seul à envoyer un spécimen de sa signature (65).

Il est à peine besoin de signaler que les divers tracts répandus et que les fuites constatées à l'occasion de cette désignation de Simon avaient sérieusement mécontenté les amis de l'Ordre nouveau. Aussi n'est-il pas étonnant que le nouveau bourgmestre ait ordonné à la police de faire une enquête (66) qui aboutira, quand Rex sera devenu majoritaire au Collège, à des sanctions prises contre les agents communaux responsables (67).

(57) Copies dans ADV, Papiers Gaspard, Papiers Dreessen...

(58) AACV, B.C. 1941 : circulaire du Ministère de l'Intérieur n. B/12/VII du 18 avril 1941 qui communique la décision de l'autorité allemande d'interdire toute activité des conseils communaux pour la durée de la guerre.

(59) Papiers Gaspard, *Intermède* et documents annexes.

(60) Ibid., *La question du bourgmestre de Verviers* ; BR. 1, p. 225.

(61) Ibid., lettre de Romsée à Gaspard le 9 juin. — Voir annexe X.

(62) Ibid., *Intermède* ; AACV, *Secr. 154* : lettre du Gouverneur le 21 juin.

(63) AACV, B.C., 25 juin 1941.

(64) Papiers Gaspard, *Intermède*.

(65) AACV, *Secr. 154* : Circulaire reçue le 18 juin. Le texte ronéotypé a été complété à la main : « à l'exception de celles de MM. Burguet, Gaspard, Bertholet, Tiberghien et Nelissen ». Il s'agit des signatures. Simon renvoie la sienne le 20.

(66) BR. 1, p. 223.

(67) Ibid., p. 227.

Il convient encore d'évoquer une curieuse affaire qui survint au mois d'août 1941 et où Paul Simon montra qu'il était le chef d'une faction politique vindicative plus que le bourgmestre de tous. Des coups de feu avaient été tirés par des inconnus dans les vitres d'un café fréquenté par les Allemands. La *Kommandantur* prit des mesures « de routine », elle interdit les sorties entre 20 h. et 5 h. du matin, fait payer les réparations par la Ville et ordonne le renforcement de la police par des personnes de la commune, choisies sous la responsabilité du bourgmestre (68).

Le 13 août, le maieur avise le Collège des décisions qu'il a prises : réquisition de 120 jeunes gens pour assurer les patrouilles nocturnes et de 22 notabilités pour surveiller ces jeunes. C'était aller au-delà des mesures imposées par le *Kreiskommandant*. Une curieuse coïncidence a fait en outre que les notables sont des anti-rexistes.

Le bourgmestre surveille ces patrouilleurs nocturnes, paré de son plus bel uniforme de commandant des Forces de Combat de Rex.

Le bourgmestre de tous, vraiment... Quant à l'autorité communale, elle est en passe de s'exercer à partir de l'état-major local du rexisme.

Les échevins et d'autres personnalités protesteront et parviendront à faire cesser ces réquisitions. Gain de cause donc, mais pour la dernière fois peut-être (69).

3° PARTIE : LE COLLEGE ECHEVINAL (70)

Au début de mai 1941, les conseillers communaux, dont la mission vient d'être suspendue (71), se réunissent officieusement dans un café de la ville (72). Le conseiller rexiste Hénault n'a évidemment pas été invité.

Les discussions portent sur le problème suivant : que peuvent et que doivent faire les échevins si un nouveau bourgmestre est choisi en dehors du Collège et du Conseil ? Des conseillers vont s'informer de ce qui se fait ailleurs, notamment en prenant contact avec le bourgmestre de Liège. Le bourgmestre ff. doit voir M. Bologne, afin d'arrêter une attitude uniforme face aux menaces qui pèsent sur les institutions communales (73).

Le *Moniteur* du 30 mai 1941 publie les arrêtés des 26 et 28, relatifs aux pouvoirs des conseils communaux et à la nomination des échevins. Il en résulte

(68) Papiers Gaspard, 13 août 1941 ; Avis de la *Kreiskommandantur* publié par *Le Journal de Verviers* du 13 août 1941 ; Le Centre de Recherches et d'Études historiques de la seconde Guerre mondiale possède une photo des affiches allemandes et belges placardées à cette occasion (photo A. Ruwet, rue Spintay, 27 à Verviers).

(69) Papiers Gaspard, 13 août 1941 ; sommé par le Gouverneur de retirer ces mesures, Simon le fera le 4 septembre : BR. 1, p. 264.

(70) Brève relation dans AACV, *Rapport...1941*, pp. 3-5.

(71) Voir note 58 ; AACV, *Secr.* 45¹¹.

(72) BR. 1, pp. 202-203 ; autre réunion, fin mai : BR. 1, p. 225.

(73) AACV, *Secr.* 45¹¹ ; note du Collège du 25 avril. — Autre note du 29 avril disant que M. Bologne doit avoir un contact avec Romsée.

que les attributions des Conseils passent aux Collèges, sauf les nominations importantes, que le Secrétaire général Romsée se réserve.

Quant aux échevins, démission peut leur être accordée d'office s'ils sont dans l'impossibilité de continuer à exercer leurs fonctions. Le Secrétaire général peut désigner des échevins choisis en dehors des Conseils communaux. En application de l'ordonnance allemande relative au « rajeunissement des cadres », certains échevins vont avoir à se retirer.

Telle est la situation lourde de menaces. On devine déjà les nombreux problèmes qui se poseront et les manœuvres que les nouveaux arrêtés rendent possibles pour truffer les Collèges échevinaux de personnages d'Ordre nouveau.

En juillet 1941, M. Burguet, visé par l'ordonnance allemande, est averti que malgré ses soixante ans, il peut provisoirement rester à son poste d'échevin, mais un mois plus tard, l'Occupant revient sur cette décision (74).

Il en va de même pour M. Tiberghien dont le cas est quand même un peu différent : remplaçant de M. Gaspard, puis de M. Ohn, en mai-juin 1940, il reste en place puisque le sénateur Ohn ne peut reprendre ses fonctions (75).

Mais comme il avait pris ses fonctions sans l'assentiment allemand, l'*Oberfeldkommandantur* de Liège lui interdit de continuer, par lettre du 16 septembre 1941 (76). De toute manière, Tiberghien aurait été éliminé pour raison d'âge. C'est en enquêtant au sujet de M. Ohn à qui « démission est accordée » en même temps qu'à M. Burguet, que l'Occupant s'est aperçu qu'un remplaçant lui avait été donné (77).

Les deux intéressés, Burguet et Tiberghien, continuent pourtant à siéger jusqu'à notification de leur démission par l'autorité belge, et ce délai entraîne les protestations de Simon. Une réunion du Collège a lieu le 5 septembre. Ensuite, il n'y en a plus avant le 30 (78) : on attend l'élimination des gêneurs, selon le conseil donné par Romsée, semble-t-il, puisqu'à son retour de Bruxelles le 19 septembre, Simon dit partager l'avis du Secrétaire général de postposer les réunions jusqu'à la parution des désignations nouvelles, parution prévue pour le 25 (79). Cette tactique ressort aussi du libellé de la convocation pour le Collège du 30 (80).

Bref, on attend avec impatience l'annonce officielle des démissions et des désignations. Un arrêté du 25 règle le sort de Burguet tandis que le *Moniteur* du 28 désigne MM. Hénault et Brouwers. Le premier était conseiller communal mais le second ne l'était plus.

Le 30, lors de l'installation de ces personnages, le scénario du 19 mai se répète : M. Gaspard fait une déclaration en son nom et au nom de M. Ber-

(74) AACV, *Secr.* 72 ; *Ibid.*, B.C., 2 juillet 1941.

(75) Ordonnance allemande du 18 juillet 1940 : *Verordnungsblatt*, 8^e fascicule, n. 1.

(76) AACV, *Secr.* 72.

(77) *Ibid.*, *Secr.* 14.

(78) *Ibid.*, B.C., 1941.

(79) *Ibid.*, *Secr.* 4515.

(80) Papiers Gaspard, convocation du 26 septembre, copie dans AACV, *Secr.* 23. Voir aussi le *Journal de Verviers* du 4 octobre 1941.

tholet. Il reprend les sentiments exprimés en mai par M. Burguet et y ajoute un extrait de Fichte concernant l'attitude à adopter face aux envahisseurs (81).

Le bourgmestre Simon définit ensuite la ligne de conduite de la nouvelle majorité (82) et une adresse au Roi est votée, par 3 voix pour et 2 abstentions (83). Lors de cette même réunion dont les délibérations ne couvriront pas moins de 40 pages du *Bulletin communal*, deux points méritent encore d'être signalés. Tout d'abord, le principe est acquis de la mise en accusation des fonctionnaires communaux qui avaient répandu la déclaration Burguet de mai (84). Ensuite, les attributions des échevins sont modifiées et M. Gaspard passe des Finances aux Travaux, tandis que si M. Bertholet conserve le domaine important de l'Etat civil, il perd toutefois les Oeuvres sociales, non moins importantes. Tous les autres postes sont aux mains des amis du bourgmestre et les deux derniers échevins légitimes n'ont plus qu'à bien se tenir. C'est précisément ce qu'ils ne feront pas puisqu'ils adressent un recours au Ministère contre le changement des attributions, recours qui sera rejeté. Simon aurait même rendu visite au département de l'Intérieur à ce sujet (85).

Le 22 octobre, le Collège est convoqué à la *Kreiskommandantur* où les deux récalcitrants maintiennent leur attitude, ce qui leur vaut d'être conduits le lendemain à la prison de Verviers (86). Simon envoie à Romsée une lettre exprès qui signale la réunion à la *Kommandantur*, la conduite des deux échevins et leur arrestation : « Le Collège échevinal se trouve par conséquent pour un temps indéterminé amputé de deux de ses éléments. » (87). Ces deux éléments sont dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions. On pourrait donc leur accorder démission d'office...

Pendant leur emprisonnement à Verviers puis à Liège (88), Gaspard et Bertholet apprendront donc que l'autorité allemande a décidé de leur interdire

(81) AACV, *Secr.* 10 ; nombreuses copies dans Papiers Gaspard, ADV, Papiers Mlle Deherve, etc. ; reproduit par *La Vérité* (journal de combat et de résistance morale pour le maintien de l'âme belge et la défense de l'unité nationale), n. 24 de novembre 1941 ; voir annexe XI. Le texte de Fichte se trouve cité par TH. SMOLDERS, *La Législation belge depuis le 10 mai 1940*, tome II : janvier 1941 - 30 avril 1941, Bruxelles, Larcier, 1941, p. 533. Il s'agit d'un extrait du XIII^e discours après la défaite d'Iéna, *Rede an die deutsche Nation*, Leipzig, 1807. Ce texte, fréquemment utilisé en 1941, se trouve encore reproduit dans le clandestin verviétois *La Revue de la Presse libre*, n. 4 (début 1941).

(82) AACV, *P.V. des réunions Collège*, 30 septembre 1941. Un extrait du P.V. des séances du 30 septembre et du 15 octobre est envoyé à Romsée, suite à sa demande verbale à Simon ; AACV, *Secr.* 10 ; discours du bourgmestre : *Ibid.*, *Secr.* 10 ; voir annexe XII.

(83) *Ibid.*, *P.V. des réunions Collège*, 30 septembre 1941 ; voir note 55.

(84) Voir notes 66 et 67.

(85) AACV, *Secr.* 45¹⁹ et spécialement lettre du chef de cabinet à Simon le 8 octobre 1941 ; copie du recours de Gaspard : Papiers Gaspard, lettres du 30 septembre 1941 ; lettre de Gaspard à Romsée : annexe XIV.

(86) Papiers Gaspard, *Mon incarcération*.

(87) AACV, *Secr.* 45¹⁴ : copie de la lettre exprès du 24 octobre.

(88) O. Petry, *Prisons allemandes*, Imprimerie Le Travail, Verviers, s.d. (1944), p. 13 ; C. LOHEST et G. KREIT, *La Défense des Belges devant le Conseil de Guerre allemand*, Editions Pax (H. Vaillant-Carmanne), 1945, Liège, p. 113 ; Papiers Gaspard, *Mon Incarcération*.

la reprise de leurs fonctions (89), ce qui cadre parfaitement avec les plans de la majorité rexiste.

Durant cette captivité, un tract imprimé très violent circule à Verviers, protestant contre les arrestations et contre la nouvelle majorité au Collège (90).

En janvier 1942, libérés depuis peu, MM. Bertholet et Gaspard reçoivent enfin une circulaire de Romsée où il est question de cette démission d'office à laquelle on pouvait s'attendre (91). *Le Moniteur* du 18 janvier 1942 publie l'arrêté « accordant » ces démissions. Dès ce moment, la ville de Verviers est entièrement dirigée par des partisans de l'Ordre nouveau (92).

Le 6 février, dans une protestation au Ministère à propos de l'exploitation du Grand Théâtre, M. Gaspard utilise encore son titre d'échevin et le papier à lettres officiel. Son correspondant, un inspecteur général, lui en fait d'ailleurs la remarque dans sa réponse du 18 février (93). Baroud d'honneur, en somme.

QUELQUES CONCLUSIONS

C'est délibérément que nous avons voulu mener cette étude « en rase-mottes ». Cette démarche nous semblait la première chronologiquement et, actuellement, peut-être la seule possible. Il reste en effet bien des inconnues et le sujet est délicat, on en conviendra.

Nos conclusions seront donc brèves et prudentes, souvent accompagnées de points d'interrogation.

La démission du bourgmestre Defays paraît curieuse, non seulement en raison des incertitudes que nous avons signalées, mais encore parce qu'elle est annoncée comme un fait accompli. Le vieux maître a agi un peu à la hâte, sans réfléchir ou prendre conseil : tout le monde est surpris. Son obéissance rapide n'a-t-elle pas précipité un processus qui pouvait encore être enrayé ?

Cette démission acquise, il se passe deux mois et demi avant que ne soit mentionnée la première démarche officielle des Allemands. Ce laps de temps est bien long si l'Occupant a des doutes sur les capacités administratives de M. Burguet. En outre, il était de notoriété publique que le premier échevin accomplissait déjà depuis le 10 mai le plus gros du travail, déchargeant ainsi

(89) AACV, *Secr.* 45¹⁴ : décision du *Militärbefehlsbaber - Militärverwaltungschef* du 5 novembre 1941, transmise le 24 novembre par la *Kreiskommandantur* de Verviers ; Papiers Gaspard ; AACV, *B.C.*, 3 décembre 1941.

(90) Papiers Gaspard ; ADV ; Papiers Dreessen ; Papiers Mlle Deherve ; reproduit par *La Libre Belgique ressuscitée en 1940* dans son n. 18 de novembre 1941 ; une copie ronéotypée de ce tract imprimé existe aussi : Papiers Mlle Deherve ; voir annexe XIII.

(91) Papiers Gaspard.

(92) Journaux locaux : *Le Jour*, *Le Courrier du Soir*, *Le Travail*, à partir du 5 juin 1947 : *Le Collège échevinal rexiste de Verviers au Conseil de Guerre*.

(93) Papiers Gaspard.

M. Defays chez qui le poids des ans se faisait sentir. Selon un texte que nous avons cité, Verviers serait une importante ville-frontière. Il faut dire que jamais la documentation que nous avons consultée ne montre que l'Occupant considère Verviers de cette manière.

L'autorité allemande est singulièrement bien renseignée quant à la situation électorale de Paul Simon, et manifestement très désireuse de voir celui-ci désigné comme bourgmestre. D'où tient-elle ses renseignements si, comme l'intéressé l'affirma, lui-même n'avait aucun désir d'occuper ce poste ?

Les Verviétois aiment les délégations et les déclarations. Les premières leur permettent de demander l'impossible, d'obtenir des appuis, des promesses, des assurances. Par les secondes, ils font entendre la voix du patriotisme. Parfois aussi, les déclarations permettent de faire hara-kiri. Ainsi M. Burguet qui n'a plus rien à perdre en mai 1941 : il ne sera pas bourgmestre et il sait qu'il ne sera plus longtemps conseiller et échevin. Ainsi MM. Gaspard et Bertholet en septembre. Minoritaires au Collège, que pouvaient-ils espérer ? Il leur fallait trouver une porte de sortie. Après les incartades passées du Collège, c'était facile : il suffisait de récidiver, de faire un nouvel éclat, de créer un nouvel incident sur une question de principe. L'aventure n'était pas sans risque, ni sans panache. La « porte de sortie » ne s'ouvrait pas sur la lâcheté, mais bien sur le refus de la compromission. C'était en finir avec le « sauvetage de l'essentiel ». Tout ceci faillit coûter cher aux intéressés mais la situation était clarifiée : les Verviétois pouvaient désormais mettre « leur » bourgmestre et « leurs » échevins dans le même sac : celui de la collaboration.

Les dix-sept mois pendant lesquels la majorité « légale » au Collège se maintint, virent aussi une évolution sensible de l'esprit public. Une administration rexiste se serait peut-être imposée sans trop de difficultés en 1940. L'opinion était déroutée, les autorités communales hésitantes et pusillanimes. Puis vint le 11 novembre avec les manifestations de grande ampleur. Les édiles verviétois y puisèrent-ils détermination et fermeté ? L'opinion leur montrait le chemin à suivre et 1941 allait voir se concrétiser cette attitude dure. De plus, la fin 1940 marque l'entrée en piste du rival, Paul Simon. Le Collège échevinal trouvera dans cette présence inquiétante une raison de plus de se serrer les coudes et d'adopter une position plus radicale.

Dix-sept mois, c'était assez pour essayer de pourvoir au remplacement des fonctionnaires absents, pour mettre en place des hommes de confiance.

Dix-sept mois mouvementés s'achèvent avec le changement de majorité ; mais dans la population, au moment où Rex prend le pouvoir, il n'exerce plus aucune fascination. Il a perdu d'avance.